



PREFECTURE DE LA REUNION

PREVENTION ET LUTTE CONTRES DROGUES ET LES TOXICOMANIES

Appel à projets sur le dispositif d'appui territorial

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

A. Contexte :

La consommation de drogues illicites et l'abus d'alcool sont des phénomènes qui touchent directement ou indirectement l'ensemble de la population française. Les conséquences de ces consommations en font un problème majeur de santé et de sécurité qui constitue une priorité du Gouvernement.

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008 2011 (en ligne sur le site : www.drogues.gouv.fr), la MILDT ambitionne de réduire durablement la demande **par une prévention globale, structurée et multifactorielle**

En effet la prévention s'inscrit à la fois dans l'éducation à la santé en renforçant les compétences psychosociales pour favoriser le bien être physique, psychique et social des individus et des groupes et dans une éducation au respect de la loi et du vivre ensemble en réaffirmant, sur la base de connaissances fiables, l'interdit concernant les drogues illicites ainsi que le cadre légal de la distribution et de la consommation d'alcool.

Il convient, à cet effet, de développer une politique de prévention touchant tous les publics dans tous leurs lieux de vie: au sein des établissements scolaires et universitaires, dans les lieux de loisirs, dans le monde du travail, sans oublier les actions à mener en direction des publics les plus vulnérables.

La prévention des drogues et toxicomanies doit par ailleurs s'appuyer sur les adultes et notamment les parents, premiers acteurs de la prévention et renforcer, par l'action des pouvoirs publics, la légitimité de leur discours et de leur positionnement éducatif au service du respect des règles qui fondent la vie en société

Afin d'aider le Préfet à relayer sur tout le territoire cette stratégie de prévention ambitieuse, la MILDT propose de mettre en place dans chaque région, **un dispositif d'appui.**

B.Enjeu : *Cet appel à projets a pour finalité la sélection par le chef de projet régional « drogue et toxicomanie » des organismes susceptibles de répondre à ce projet sur l'ensemble de la région autour des objectifs ci après*

- 1) **Aide au diagnostic local :** il s'agit de réaliser des états des lieux actualisés en permanence en retraitant et en complétant les données disponibles collectées par les opérateurs nationaux, les observatoires locaux et les rapports et études existants afin de les mettre en perspective et d'éclairer les choix du Préfet

L'opérateur retenu devra, dans ce cadre, analyser les données pour mettre en évidence les forces et faiblesses du territoire régional, de son dispositif de prévention et de lutte contre les drogues et permettre d'anticiper les évolutions des comportements

- 2) **Conseil méthodologique** l'organisme retenu devra aider le Préfet à mettre en œuvre les actions de prévention auprès des jeunes et des adultes prévues dans les objectifs des plans départementaux de la région

A cet effet, il donnera un avis circonstanciés sur la faisabilité des projets, évaluera les acteurs susceptibles de les porter, recherchera des partenariats, aidera au montage concret des projets, construira les indicateurs de suivi et d'efficacité pertinents, contribuera à évaluer les actions et à en analyser les résultats..

- 3) **Relais d'information :** l'organisme retenu devra recenser, évaluer et valoriser les bons outils et les bonnes pratiques, organiser et faciliter leur diffusion en vue de la capitalisation des expériences. Il sera en capacité d'informer sur les lieux ressources auprès desquels trouver l'information ou la documentation pertinente.

II.ORGANISATION DE L'APPEL À PROJETS

A. *Qui peut postuler ?*

Toute personne publique ou privée (association, université, société etc..)

B. *Critères de recevabilité*

Pour être recevable, une candidature

- Doit s'inscrire dans les priorités définies par le plan gouvernemental
- Disposer des compétences pluridisciplinaires requises par les objectifs du Plan gouvernemental et d'une expérience dans le champ des drogues et de la toxicomanie
- Faire preuve d'une expertise en méthodologie et ingénierie de projet (diagnostic, conduite de projet, tableaux de bord, indicateurs, évaluation)
- Connaître les dispositifs de prévention, les programmes concernés, les acteurs et partenaires régionaux

C. *Calendrier*

Les réponses à l'appel à projet doivent être adressées au chef de projet régional drogue et toxicomanie avant le **10 octobre 2009**.

D. Modalités de réponse

La réponse doit comprendre :

- Un courrier de motivation
- Une description complète de la proposition de candidature , comprenant au moins les éléments suivants :
 - Présentation de l'organisme candidat : son expérience, son organisation, son équipe
 - Prestations et ingénierie proposées en termes de diagnostic, conseil méthodologique, relais d'information
 - budget prévisionnel annuel demandé
- La réponse pourra être transmise par :
 - dépôt à la Préfecture : Direction des actions interministérielles – bureau de la coordination générale et du courrier – 26 avenue de la Victoire 97 400 Saint-Denis ;
 - transmission postale : Préfecture de La Réunion – Direction des Actions Interministérielles- Bureau de l'action sanitaire et sociale, de l'éducation et de la culture- Place du Barachois 97 405 Saint-Denis cedex ;
 - transmission électronique auprès de Sébastien HEULIN ou de Catherine RONDET (sebastien.heulin@reunion.pref.gouv.fr) (catherine.rondet@reunion.pref.gouv.fr)

E. Modalités de sélection

Un comité de pilotage est constitué avec pour mission d'examiner les dossiers recevables, de juger de la qualité des propositions et de les sélectionner.

Le comité de pilotage sera présidé par le Préfet. Il sera composé des responsables de services déconcentrés concernés par la politique de prévention et d'un représentant de la MILDT.

Le comité de pilotage se fondera sur les critères énoncés dans le présent appel à projets. Il pourra procéder à l'audition des représentants des projets.

Les dossiers seront sélectionnés par le comité de pilotage.

Une fois sélectionné, le dossier fera l'objet d'une convention 2010/2011 signée par le Préfet. Une subvention de **60 000 €** sera octroyée en 2010 pour assurer le fonctionnement du dispositif.